

SEANCE DU 01 MARS 2016

RENOVATION DES JOINTS AUX MURS DU COMMERCE - SUBVENTION 1 % AUTOROUTE –

Mme le Maire informe que quatre devis avaient été fournis lors de la demande de subvention et que les entreprises acceptent de maintenir leurs prix pour la rénovation des joints aux murs du commerce polyvalent de la commune.

Elle rappelle que le bâtiment date du 17^{ème} siècle et qu'il convient de le restaurer dans les règles de l'art, en particulier par la mise en œuvre de joints à la chaux. Les entreprises ont été interrogées sur ce point. Mr Lejeune Sébastien a indiqué qu'il n'utilisait pas ce matériau et a retiré sa proposition.

Les Membres du Conseil étudient les devis proposés :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
Les constructions d'antan	48 032.56	57 639.07
THOMAS TP	48 565.74	58 278.89
LANDRY Pascal	64 653.20	77 583.84

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à la majorité des votes (13 votes pour) :

- choisissent l'entreprise « Les constructions d'antan »
- acceptent le devis pour son montant
- disent que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016
- autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne exécution du projet et au versement de la subvention 1 % autoroute.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les Membres du Conseil étudient et approuvent le compte administratif 2015 présenté par Mme le Maire.

PLU – ETUDE HYDROLOGIQUE PARTIELLE

Mme le Maire rappelle que la création du PLU de la commune réclame une étude hydrologique partielle. Trois bureaux d'études ont été contactés pour une remise de prix suivant le même cahier des charges.

Les Membres du Conseil étudient les devis proposés :

<u>BUREAU D'ETUDES</u>	<u>MONTANT HT €</u>	<u>MONTANT TTC €</u>
ALISE	5 610.00	6 732.00
INGETEC	5 862.50	7 035.00
SOGETI	9 225.00	11 070.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité des votes :

- choisissent le bureau d'études ALISE
- acceptent le devis pour son montant
- disent que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016
- autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne exécution du projet.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET HANDICAPEES

Mme le Maire rappelle que la commune est propriétaire des murs du commerce multiple rural de Motteville, bâtiment recevant du public.

A ce titre, la commune se doit de faire effectuer les travaux nécessaires pour l'accessibilité des sanitaires (existants dans l'établissement mais actuellement trop petits et non adaptés), aux personnes à mobilité réduite et handicapées.

Mme le Maire rappelle qu'un devis estimatif a été fourni pour le montant total HT de 6 291.00 € (TTC 7 549.20 €).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de faire exécuter ces travaux
- d'inscrire leur financement au BP 2016
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la bonne réalisation du projet.

TAUX DES 4 TAXES 2016

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes de maintenir les taux des taxes pour 2016, ce qui les fixe comme suit :

Taxe d'habitation	15.89	CFE	16.97
Foncier Bâti	18.29	Foncier non bâti	36.71

SUBVENTIONS 2016

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2016 :

CCAS	4 800	Anciens Combattants	610	Motteville Informatique	300
ASM Football	2 000	Mission Locale	828	Amicale pompiers Yerville	150
ASM Tennis de table	1 050	Gincaux	100		
Malta en fête	1 500	Amicale des Maires	80		
Téléthon	250	Amicale des Aînés	690		

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution 2016 aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulette

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DES INDICES 189, 191 et 192

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que les indices n° 189, 191 et 192 ont été recensés par le CETE en 2009.

Considérant les éléments fournis par Mr le Préfet dans son courriel du 25 février 2016 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque générés autour de ces indices et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident de lever les indices 189, 191 et 192.

ELAGAGES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de faire exécuter les élagages nécessaires sur le parking de l'allée Joseph Deneuve et en bord de voirie hameau de la Hongrie.

BULLETIN MUNICIPAL

Mme le Maire envisage que soit proposé aux commerçants de la commune 1/8^e de page dans le bulletin municipal, pour publicité. Le Conseil donne un accord de principe et propose que l'encart soit vendu 20 €. Les commerçants seront contactés pour avis.

FETES DE LA PENTECOTE

Contact sera pris avec la personne ayant conduit la réunion de prières en 2015 pour une intervention le dimanche matin.